

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
seul restitution dans ce dernier cas :
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent. envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Juillet 1875.

Chronique générale.

L'Assemblée nationale a invalidé l'élection
de M. de Bourgoing par 330 voix contre 310.

M. le ministre de l'intérieur a déclaré, au
cours de la séance de mardi, que le gou-
vernement n'exercera aucune persécution
illégitime, mais qu'il ne tolérera pas les menées
des factieux de quelque côté qu'elles vien-
nent.

M. Duval défend le comité de l'appel au
peuple.

M. Rouher demande la convocation des
électeurs de la Nièvre dans un délai de vingt
jours.

M. Buffet rappelle que la loi, supprimant
les élections partielles, ne permet pas cette
convocation.

M. Rouher commence à discuter le rap-
port Savary, relativement à l'affaire du com-
ité de l'appel au peuple.

D'après nos renseignements, dit le *Temps*,
M. Dufaure aurait donné à l'un des députés
les plus influents du centre gauche l'assu-
rance formelle qu'il s'opposerait à toute idée
de faire de l'adoption du scrutin d'arrondis-
sement une question de cabinet. Il soutien-
drait très-énergiquement pour son compte
ce mode de scrutin, mais sans y engager sa
responsabilité propre. D'où l'on peut con-
clure que M. Dufaure n'aura pas d'objec-
tion de principe contre toute proposition de
reconstituer le cabinet, au cas où M. Buffet
se retirerait.

Les renseignements du *Temps* demandent
confirmation.

M. Batbie a eu, il y a quelque temps, plu-
sieurs entretiens avec MM. d'Harcourt et le
duc Decazes ; ils se sont entretenus de la
possibilité d'une crise ministérielle.

Il ressort, dit-on, de ces conversations,
que M. Dufaure succéderait dans la vice-
présidence du conseil à M. Buffet, s'il s'ob-
stinait à se retirer.

Le portefeuille de l'intérieur serait donné
à un membre du centre droit constitution-
nel, et le représentant de la droite modérée,
M. de Meaux, serait remplacé au portefeuille
du commerce par M. Bérenger.

Les gauches s'impatientent d'entendre
MM. Desjardins et Dufaure, ainsi que tout
l'entourage de M. Buffet, répéter que ce der-
nier se retirera si on ne lui accorde pas le
scrutin d'arrondissement. Cette campagne
est faite pour exercer une pression sur les
groupes timides ou incertains.

La gauche compte toujours sur le succès
du scrutin de liste et ne reculera pas devant
les menaces de retraite du vice-président du
conseil ; au contraire.

D'après d'autres renseignements, on as-
sure que M. Dufaure fait cause commune
avec M. Buffet, espérant par là rallier quel-
ques membres hésitants du centre gauche
au scrutin d'arrondissement.

Avant son départ, le duc Decazes s'est lon-
guement entretenu avec le maréchal de l'é-
ventualité d'une crise ministérielle. M. le duc
Decazes serait, dit-on, d'avis que M. Buffet,
en cas de démission, fût remplacé à la vice-
présidence du conseil.

Le maréchal cependant ne tiendrait pas à
se séparer de M. Buffet, et on croit qu'après
avoir donné sa démission, M. Buffet serait
prié par le maréchal de la retirer.

Il paraît que la question de la dissolution
va revenir sur l'eau ; on dit que la semaine
ne se passera pas sans qu'une proposition
de prorogation de la Chambre ne soit dépo-
sée ; les gauches seraient d'avis de répondre
au dépôt de ce projet de vacances en provo-
quant la fixation de la date de la dissolu-
tion ; inutile d'ajouter que ce sera de la part
des républicains une vaine manifestation
destinée à satisfaire les impatientes du de-
hors, mais dont on n'attend aucun résultat
pratique. C'est ce qu'avouent d'ailleurs les
correspondances des feuilles républicaines
de province.

Le correspondant d'un journal républi-
cain de Marseille constate qu'en ce qui tou-
che la dissolution « les gauches sont trop en-
gagées pour reculer, » mais qu'elles n'ont
aucun espoir à cause de l'attitude du groupe
Laverge. « L'embarras des gauches à choi-
sir des dates, ajoute le correspondant, mon-
trent qu'elles sentent sur ce terrain la majoi-
rité leur échapper. »

Sur la proposition du général Vinoy,
grand chancelier de l'Ordre, le maréchal de
Mac-Mahon vient de rendre un décret pro-
nonçant la radiation des contrôles de la Lé-
gion-d'Honneur de Tronsin, dit du Mersan,
qui, après avoir été le secrétaire de M.
Thiers et son émissaire auprès des chefs de
la Commune, en 1871, est actuellement
dans une maison de détention, en compa-
gnie d'Hugelmann, un autre familier de l'ex-
président.

Ce sont deux journaux républicains, le
Sicéle et l'*Evénement*, qui se sont chargés
de nous faire connaître la mesure prise à
l'égard de Tronsin du Mersan. C'est un
bien vilain tour que ces deux feuilles ont
joué à M. Thiers, en rappelant l'attention
publique sur ces deux personnages qui ont
partagé sa confiance avec le fidèle Barthé-
lemy Saint-Hilaire.

Le *Courrier de l'Aisne* contient une note
assez singulière :

« Nous avons annoncé, dit-il, que le con-
seil municipal de la Fère a voté la somme
nécessaire à l'achat d'un buste de la Ré-
publique, qui devra être placé dans la
salle des délibérations de la maison com-
mune. »

Il paraît que cette décision n'a pu jus-
qu'à présent recevoir son exécution, les sta-
tuaires, à Paris, ayant déclaré que défense
leur était faite de vendre des bustes de la Ré-
publique. »

Cela n'a rien de bien chagrinant, mais si
c'est vrai, c'est drôle.

LA LOI DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PAR M. LOUIS VEUILLOT.

Lundi 12 juillet, fête de saint Jean Gualbert,
abbé, a été votée la loi de l'enseignement supérieur,

à la majorité de cinquante voix. A présent la cause
de la liberté est gagnée et celle du monopole per-
due. Nous pouvons chanter *Nunc dimittis*. Après
une attente de 37 ans, plus d'une fois presque dé-
couragés, il nous est donné de voir ce que nous
avons toujours dit être le moyen humain le plus
assuré de la résurrection et du salut. Par la liberté
de l'enseignement, le christianisme rentre dans la
vie politique et recommence d'être une institution
sociale active.

Tout n'est pas fait, et l'on peut dire que tout
reste à gagner ; mais tout peut l'être, et nous osons
affirmer que tout le sera. Le principe est acquis,
conquis, proclamé, reconnu. Il faudra des combats,
des sacrifices, une longue patience, comme il en a
déjà tant fallu. Les efforts et les sacrifices seront
faits, la patience sera fournie. On y est préparé, et
Dieu enverra des secours inattendus. Ce qui n'a pas
manqué dans le passé ne manquera pas dans l'avenir.
De puissantes universités catholiques surgiront de
nos bouleversements et floriront au milieu de nos
tempêtes. Dans ces écoles où Dieu élèvera des hom-
mes pour lui et pour la France, dans ces écoles où
l'on connaîtra le vrai, où l'on croira le bien, où l'on
aimera le beau, se feront des hommes, c'est-à-
dire des chrétiens et des Français. A présent il y a
quelque chose dans l'avenir : on aperçoit le germe
d'une unité française renouvelée. Qu'avait de plus
que nous la vieille France ? Un seul Dieu et un seul
chef, un seul cœur et une seule tête.

Sans doute, nous en sommes loin ! Il y aura bien-
tôt cinquante ans, lorsque le nom, insignifiant
alors, de la liberté d'enseignement fut introduit
dans la charte de 1830, on ne sait par qui et dans
quelle vue, nous étions plus loin encore. La fièvre
révolutionnaire était dans sa vigueur et dans ses
illusions, quelques-unes généreuses, tombées au-
jourd'hui ou dans l'atonie ou dans la démence, et
si un homme osait parler de l'existence, de la force
et du droit non pas de l'Église, mais du christia-
nisme, il paraissait insensé. Qui eût prévu les col-
lèges religieux, les pèlerinages, une église votive du
Sacré-Cœur déclarée d'utilité publique à la demande
de l'archevêque de Paris ? Lorsque, quelques an-
nées après la révolution de Juillet, les catholiques
demandèrent la liberté de l'enseignement, la presse
libérale répondit : On ne vous doit que l'expulsion !
Et cette réponse semblait à peine trop fière. Vers
la fin du règne de Louis-Philippe, M. Thiers fit
voter l'expulsion des jésuites, et à la veille des ban-
quets, Louis-Philippe, interrogé sur la liberté d'en-
seignement, depuis longtemps amenée à la barre
de ses deux Chambres, disait encore : « Jamais ! »
Il fut chassé le lendemain par les docteurs et les
nourrissons de l'Université ; et le surlendemain,
M. Thiers lui-même, se laissant de bonne grâce
contredire par la sagesse inopinée des événements,
introduisit les congrégations enseignantes, jésuites
compris, dans la première loi de liberté. M. Thiers
a la bonne part de paternité dans ces collèges de
jésuites qui sont la grande horreur de la révolu-
tion, mais qui déjà, en 1870, avaient élevé des cen-
taines de nobles martyrs de la France. Que voulez-
vous ? Cela est ainsi ! La France ne peut se passer
de Dieu, et Dieu, grâces lui en soient éternelle-
ment rendues, ne veut pas se passer de la France.

Sous Napoléon III, il fallut, pendant la seconde
moitié du règne, lutter contre une recrudescence
universitaire. La liberté eut à dévorer la redouta-
ble faveur de M. Duruy, qui s'était emparé de l'es-
prit de ce Nabuchodonosor. M. Duruy multiplia ses
entreprises et ses embûches et tomba, précédant de
peu la chute à jamais sinistre de son maître. L'ou-
ragan emporta le trône, l'armée, les Chambres,
hélas ! l'honneur militaire ! Il emporta la richesse,
il faillit emporter la France, il parut emporter le
bon sens. Que de tombes il fallut à la justice de

Dieu pour rompre le terrible et irrésistible torrent !
Il passa enfin, laissant d'innombrables ruines ; mais
parmi les mares de sang au milieu desquelles fu-
maient les incendies, la croix était debout et le
courage n'avait pas faibli dans les cœurs chré-
tiens. Là, ni la guerre, ni la foudre, ni la peur, ni
la honte n'avaient rien entamé. Partout on avait fait
son devoir, partout on voulait continuer de le faire,
partout l'espérance priait et vivait. Dieu connaît des
choses que les journaux n'avaient pas, il accueille
des vœux qu'ils s'étonnent d'entendre former. Que
de projets et d'entreprises combinés savamment
par la sagesse humaine ont misérablement échoué !
Que d'aspirations chrétiennes ont réussi ! Et enfin,
voici la liberté d'enseignement, un mois après le
jour du Sacré-Cœur.

Il n'a fallu attendre que quarante-cinq ans !

Il est vrai, c'est peu de chose en apparence, ce
que l'on nous donne. Un champ étroit, mal com-
mode, rocailleux, entouré de haies difficiles, et
autour de ces haies des ennemis disposés à nous
fusiller lorsque nous ensemencerons. Nous entre-
rons cependant et nous travaillerons, et avant peu
ceux qui sont là pour nous empêcher viendront se
joindre à nous. Nous saurons bien de quelque
façon les employer à défricher le champ, à en-
lever les pierres, à donner des semences, à élever
des édifices. Les uns nous aideront par l'émula-
tion et l'exemple ; les autres viendront à nous de
bonne volonté, et ceux-là ne seront pas les moins
nombreux. On finira par comprendre qu'il faut
fonder quelque chose et porter le remède où est le
mal. Tout le monde n'est pas sourd et ne hait pas
irréconciliablement le bien. S'il faut lutter autre-
ment encore, nous lutterons. Ce que l'on a con-
quis en quarante-cinq ans ne se perd pas en un
jour. De nouvelles rencontres feront de nouveaux
soldats. Dans pareille guerre on fait des prisonniers
qui veulent embrasser le drapeau.

Enfin Dieu est avec nous et nous avons l'espé-
rance.

Après 1830, les catholiques avaient à soutenir
de grandes causes qui paraissaient difficiles, pour
ne pas dire perdues, et desquelles, assurément,
nous pensions ne pas voir le triomphe : 1° Le re-
tour des églises de France à la liturgie romaine ;
il est opéré complètement ; dom Guéranger en a
joué longtemps avant de mourir. 2° La liberté des
ordres religieux : c'est fait, et le P. Lacordaire a
été même académicien, ce qui n'indique point la
renaissance de la barbarie, ni, autant qu'on le dit,
la répugnance de « l'esprit moderne. » 3° La li-
berté de l'enseignement congréganiste, primaire
et secondaire : c'est fait ; les congrégations ont
des écoles et des collèges assez bien entretenus
par le choix spontané des familles. 4° La ruine de
la séparation gallicane : c'est fait, d'un commun
consentement. Nous avons vu très-tranquillement,
à tout prendre, le *Syllabus* et le Concile, dont per-
sonne n'est mort ni ne mourra, et qui ne sont,
pour ceux qui n'en veulent pas, que des choses
spirituelles qu'ils ne comprennent pas et qu'ils fi-
niront par embrasser volontiers. 5° L'enseignement
supérieur, chose inespérée, il y a quelques années,
et qui excitait beaucoup la passion universitaire,
mais, du reste, chose mûre dans l'opinion. La
chose est faite et les fureurs se calmeront. Il faut
que l'Université se transforme, qu'elle travaille
beaucoup, peut-être qu'elle prie un peu, et, dans
tous les cas, qu'elle soit moins incrédule et avec
plus de mesure. La liberté de l'enseignement est
nécessairement assainissante. Si l'Université ne
veut pas se transformer, notre avis est qu'elle
mourra, et que l'État lui-même lui administrera
la potion mortelle. Dans ce cas, elle l'aura bien
voulu.

Ainsi Dieu a manœuvré, et il a mené l'aveugle

... dans la soirée les promeneurs et les étrangers. En somme, ce concours est de bon augure; il prouve que le public s'intéresse évidemment de plus en plus à toutes les questions agricoles, grâce à l'attrait qu'a su leur donner la Société d'agriculture de notre arrondissement.

Dans sa séance de lundi, le conseil municipal du Mans a voté, à l'unanimité, une somme de 3,000 francs en faveur des inondés.

Le conseil d'Etat vient de terminer l'élaboration d'un règlement d'administration publique relatif à l'organisation des compagnies de sapeurs-pompiers dans toute la France.

On sait que depuis la dissolution des gardes nationales de grandes difficultés s'étaient produites dans le recrutement des sapeurs-pompiers. Des conflits s'élevaient fréquemment entre les préfets et les conseils municipaux au sujet de l'équipement, de la nomination des officiers, de l'armement, etc. Le nouveau règlement, préparé en vue de faire cesser toutes les sources de conflit, sera mis en application dans toute la France à partir du 1^{er} octobre prochain.

BRESSUIRE. — Un festival sera donné sur la promenade de Saint-Jacques, dimanche 18 juillet 1875, au profit des inondés du Midi, par la société de Sainte-Cécile, avec le concours des sociétés musicales de Cholet, Châtillon-sur-Sèvre, Mortagne-sur-Sèvre et Argenton-Château.

POITIERS. — La jeune fille qui avait quitté ses parents depuis samedi et sur le compte de laquelle on avait de si graves inquiétudes vient d'être heureusement retrouvée. Rencontre sur la grande route bien au-delà de Lusignan, allant au hasard, nu tête, sans tablier, sans aucun papier qui puisse établir son identité, elle fut interrogée par la gendarmerie qui, après ses réponses, la conduisit à Melle, dans le département des Deux-Sèvres. C'est là où son père, prévenu par le télégraphe, est allé la chercher pour la ramener dans son honorable famille dont on comprend facilement la joie après les terribles angoisses par lesquelles elle est passée.

INCENDIE A NANTES.

Un grand incendie a détruit, dans la soirée de lundi, l'importante fabrique de chocolat de M. Maussion, située rue Durdézène, dans le quartier de Launay. L'embranchement était si considérable et les flammes s'élevaient si haut qu'on les apercevait des points les plus éloignés de la ville.

Le feu a éclaté vers 7 heures 1/2 : on est accouru de toutes parts. Dix pompes n'ont pas tardé à arriver et ont fonctionné rapidement. Malgré toute la promptitude des secours, le feu a pris en peu d'instants des proportions si considérables qu'il n'a pas été possible de le maîtriser. Toutefois on est parvenu à empêcher que l'habitation de M. Maussion et le pâté de maisons, compris entre les rues Durdézène et Rollin, devinssent la proie des flammes.

Un pompier a fait une chute et est grièvement blessé. Il a été transporté aussitôt à sa demeure. On dit qu'il a plusieurs côtes enfoncées. On ne parle pas d'autres accidents.

L'éveil avait été donné par un jeune lycéen, M. Russeil (François).

La pompe de l'usine Russeil est arrivée la première, servie par les ouvriers qui ont déployé la plus grande activité.

A 10 heures, la chocolaterie n'offrait plus que des murs noirs et des débris calcinés.

Nous avons recueilli dans la journée les nouveaux détails que voici :

Il y a lieu de féliciter les pompiers de leurs efforts pour circonscrire le fléau, d'autant plus que les eaux des réservoirs voisins et des conduits de la ville avaient paru insuffisantes aux premiers instants du sinistre.

Toute l'attention des personnes accourues pour porter secours s'était fixée sur deux points : la chaudière de la machine d'abord et une grande cheminée située à gauche de la grille d'entrée, laquelle, minée par le feu, menaçait de s'écrouler et de tuer quelques imprudents. Elle a pu résister fort heureusement. Quant à la chaudière, dont on redoutait l'explosion, le danger aurait été conjuré par MM. Colombel, adjoint du maire de Nantes, et Gilée, architecte. Il sont parvenus jusqu'à elle et ont levé la soupape, pour laisser échapper la vapeur.

Les pertes sont toutes matérielles et paraissent

s'élever à un chiffre important, qu'on ne peut encore indiquer, car de tout ce vaste magasin il ne reste plus que les murs. Ces pertes sont couvertes par deux compagnies d'assurance : la France et le Phénix, pour une somme de 208,200 fr.

La cause du sinistre doit être, aux dires de M. Maussion, purement accidentelle. Le feu aurait pris naissance dans la scierie à sucre. Une enquête est ouverte.

L'immeuble appartient à MM. Béatrix, Gergaux et Habrioux, demeurant rue Lafayette. M. Maussion est absent depuis quelques jours. M. Maussion et son fils avaient la direction de l'établissement.

Le coffre-fort renfermant les valeurs a été transporté chez MM. Brissonneau. (*Espérance du peuple.*)

Faits divers.

A propos de l'inondation qui a désolé la ville de Lisieux, le *Journal de Rouen* a reçu de l'un de ses correspondants le récit d'un touchant épisode.

« C'est aux environs de la gare que s'est passé un fait bien douloureux, mais tout à l'éloge des militaires du 429^e de ligne; d'ailleurs, des éloges, on ne peut leur en adresser autant qu'ils en méritent.

« Les soldats, se tenant étroitement par la main, nageaient en cherchant un sauvetage à faire, lorsqu'ils aperçurent une maison faiblement éclairée. Il y avait là quelqu'un à secourir : nos soldats pénétrèrent dans cette maison.

« Une femme, au rez-de-chaussée, pleurait et priait auprès d'une bière. Cette bière renfermait sa fille unique, dont l'inhumation devait avoir lieu le lendemain matin. Mais quelques exhortations que lui fissent les militaires, la mère ne voulut se laisser emporter à travers les flots furieux que si l'on consentait à sauver, tout d'abord, le corps de son enfant. On mit fin à ce navrant débat en les enlevant toutes deux ! »

On écrit encore de Lisieux à la même feuille :

« Une autre femme, au désespoir, était sortie de chez elle pour appeler à l'aide : « Sauvez mes deux enfants ! » criaient-elle ; ils dormaient dans leur berceau. Mais le berceau n'était plus à sa place : une vague impitoyable l'avait transporté à une grande distance. Quand elle l'apprit, la malheureuse voulut mourir. Un agent de police accourut alors et déclara que les deux innocents étaient sauvés ! La mère oublia tout : sa ruine, la destruction de son mobilier, et fut prise d'un accès de joie délirante. »

On écrit de Bordeaux, 10 juillet :

« A la suite d'une légère querelle, un portefaix nommé Duverneuil a tué hier soir, à La Bastide, d'un coup de canne à lance, la femme Sicot et a blessé mortellement un voisin, le sieur Rive, qui accourait à son secours. Sicot, le mari de la pauvre victime, chef d'équipe à la gare d'Orléans, a reçu sous le sein gauche un coup très-grave. Les époux Sicot ont six enfants. Duverneuil a été arrêté.

« L'assassin est bien connu à Bordeaux où il a eu son instant de popularité. En 1871, candidat de l'Internationale au conseil municipal, il fut sur le point d'être élu, ainsi que plusieurs de ses collègues. C'est un radical forcené. Certainement il se fût fait un nom pendant la Commune s'il eût habité Paris à cette époque.

« Pendant son premier interrogatoire, il a insulté grossièrement la magistrature. »

On lit dans le *Figaro* :

Une très-curieuse remarque qu'a faite depuis quinze jours un amateur de statistique.

Parmi les cent et quelques enfants présentés quotidiennement aux mairies, il n'arrivait pas une fois par semaine, dans tout Paris, que le nom de Cyprien fût choisi pour prénom.

Eh bien, depuis la catastrophe du faubourg Saint-Cyprien, il y a eu soixante-deux Cyprien déclarés dans les vingt arrondissements.

J'avoue que j'aurais cru qu'on eût plus que jamais évité de donner ce nom à un enfant. Au contraire.

Pourquoi ? Ah ! je n'en sais rien : je constate, voilà tout.

Il était prévu que la catastrophe du Midi amènerait sur la France un déchaînement

considérable de poésies ; mais nous nous loin de nous douter, nous l'avouons, que ce que cela serait. Il nous a paru amusant d'en faire la statistique, et voici ce qui résulte de nos renseignements :

M. le vicomte Toussaint, maire de Toulouse, a reçu 492 pièces de vers.

Il en est arrivé 457 au ministère de l'intérieur, 229 à la présidence, 82 à M. le maréchal de Mac-Mahon directement.

On peut hardiment évaluer à 200 celles qui ont été adressées aux journaux, et à 300 celles qu'ont trouvées dans leurs courriers les directeurs de théâtre.

Cela fournit au total 4,460 morceaux versés, dont la moyenne est d'au moins 450 vers, soit en tout 474,000 vers.

LE REMÈDE CONTRE LE MAL DE MER.

Le véritable remède contre le mal de mer est-il enfin trouvé ? Cela paraît actuellement fort probable. M. le docteur Giralès ayant eu à traverser plusieurs fois le Détroit et étant d'une constitution éminemment sujette au mal de mer, tenta, sur l'indication d'un de ses confrères de Boulogne, l'effet de l'hydrate de chloral pour prévenir cet horrible malaise. Sur le point de s'embarquer, il prit une quantité de sirop pouvant contenir environ trente centigrammes de chloral, et il put accomplir la traversée de Boulogne à Folkestone sans éprouver la plus faible atteinte des effets ordinaires causés par le roulis et le tangage. Depuis, il a toujours fait usage, avant de s'embarquer, d'une potion contenant environ 3 grammes de chloral, et jamais il n'a ressenti aucune des incommodités auxquelles il était ordinairement exposé.

Le mal de mer est un mal tellement affreux que toutes les personnes qui en ont souffert seront heureuses, à la première occasion, de profiter de l'expérience du docteur Giralès et de se mettre à l'abri des terribles inconvénients d'une traversée par une mer agitée, grâce à l'efficacité du chloral. La formule à laquelle s'est arrêté le docteur varie évidemment avec l'agitation de la mer et les chances probables de maladie. Voici celle qu'il a adoptée pour une mer très-mauvaise :

Chloral,	3 grammes
Eau distillée,	50 —
Sirop de groseilles,	60 —
Essence de menthe française,	2 gouttes

Il prend la moitié de la potion avant chaque traversée.

Nous croyons que c'est rendre un signalé service aux voyageurs obligés de se rendre soit en Angleterre, soit en France, en leur faisant connaître le moyen simple et pratique de préservation découvert par un médecin des vaisseaux transatlantiques et vérifié sur lui-même par notre éminent docteur.

LE REGULUS FRANÇAIS.

Il y a des dévouements éclatants qui ont trouvé leurs historiens et leurs poètes, et qui excitent la reconnaissance et l'enthousiasme dans tous les cœurs généreux.

Mais que de dévouements obscurs qui ne sont pas moins beaux pourtant que ceux des Regulus, des Curtius, des d'Assas et que personne ou presque personne ne connaît !

Car enfin, qui connaît le nom de Porcon de La Barbinais de Saint-Malo ?

Sa patrie même l'ignore peut-être, hélas !

En 1665, les corsaires barbaresques infestaient la Méditerranée, pillant les navires, réduisant en esclavage ceux qui les montaient, quand ils ne les tuaient pas. La ville de Saint-Malo, qui faisait déjà un grand commerce dans la Méditerranée, y envoya une frégate de 36 canons, pour protéger contre les Algériens ses navires marchands. Cette frégate était commandée par Porcon.

Les Algériens le trouvaient partout, cette frégate redoutée inquiétait terriblement les pirates. Aussi le bey d'Alger jura-t-il par la barbe du prophète d'avoir raison de ce chien de chrétien qui lui tenait tête. Il y réussit, car la frégate si redoutée fut prise, et Porcon fait prisonnier.

Cependant Louis XIV avait envoyé une escadre, sous la conduite du duc de Beaufort, contre ces pirates, et cette escadre avait battu deux fois le bey.

Celui-ci songea à faire des propositions de paix, et pour les porter à la cour de France, il choisit Porcon. Il lui fit jurer de revenir si ces propositions n'étaient pas acceptées : « Souviens-toi que les têtes des six cents captifs français me répondent de la tienne. »

Les propositions du bey étaient inacceptables et ne furent pas acceptées. Porcon ne fit aucun effort pour les faire accueillir. De Paris, il retourne à Saint-Malo, met en ordre ses affaires, et retourne à Alger, certain du sort qui l'attendait.

Le bey, furieux, lui fit trancher la tête.

C'est l'histoire de Regulus, sur lequel on a tant et tant fait d'histoires.

Quel est celui des deux qui a le plus de mérite ? Tous les deux, n'est-ce pas ? C'est vrai !

Seulement l'un est illustre et l'autre est obscur.

(Bulletin du Soldat.)

Dernières Nouvelles.

La séance d'hier mercredi.

de Kerdrel préside. A droite comme à gauche, les rangs sont compacts.

Avant la reprise de la discussion de l'interpellation déposée par les députés bonapartistes sur la conduite qu'entend suivre le gouvernement à l'égard du comité de l'Appel au peuple, M. Haentjens demande à l'Assemblée de prononcer l'urgence sur la proposition de convoquer des électeurs de la Nièvre.

Un violent tumulte éclate. M. René Brice veut appuyer l'urgence, M. Ordinaire la combattra ; les exclamations sur coupent la parole. A une grande majorité, la clôture de la discussion est prononcée.

Demandant à bien préciser le vote, M. Gambetta déclare que ses amis et lui voteront contre l'urgence ; mais que si la proposition Haentjens était adoptée, ils demanderaient qu'elle fût étendue à tous les départements qui ont une députation incomplète.

On vote : par 335 voix contre 296, l'urgence n'est pas prononcée.

Autre incident : M. Raoul Duval croyant savoir que M. Dufaure n'accepterait que l'ordre du jour pur et simple, modifie l'ordre du jour motivé qu'il voulait présenter.

La nouvelle rédaction est la suivante :

« L'Assemblée nationale, voulant rester étrangère à l'œuvre du pouvoir judiciaire, passe à l'ordre du jour. »

La discussion de l'interpellation étant abordée, M. Rouher a la parole.

Dans un exorde prononcé au milieu d'un grand silence, il fait appel non pas à la bienveillance de l'Assemblée, mais seulement à son attention. On l'a accusé d'avoir présidé le comité central et ne l'avoir jamais connu ; il nie qu'il y ait un comité rayonnant sur toute la France.

Son argumentation se divise en deux parties ; la question intéressant le droit public, la conduite politique du parti de l'Appel au peuple.

Avant d'aborder la première partie de son sujet, il retrace d'abord l'historique de l'élection de la Nièvre, l'incident Girerd, l'enquête ordonnée et la conclusion des magistrats.

Le premier rapport de M. Savary, les enquêtes des procureurs généraux de Paris et de Bourges, enfin les ordonnances de non-lieu rendues et les derniers travaux de la commission de la Nièvre.

Arrivé là, il entre dans le vif de son sujet. D'après lui, la loi n'a pas été respectée ; les agents du pouvoir n'ont pas été suffisamment impartiaux ; les citoyens soupçonnés d'être favorables au parti impérialiste ont été en butte à des tracasseries sans nombre ; leurs documents ont été violés, leurs papiers saisis, leur passé fouillé. En un mot, toujours d'après M. Rouher, la liberté n'est plus en sûreté ; aussi leurs représentants à l'Assemblée nationale se sont-ils cru obligés de demander au gouvernement s'il comptait persévérer dans cette voie de persécution.

Abordant l'examen du rapport Savary, il déclare que plus de deux cents pages ont été consacrées à des rapports de police sans importance. Quant aux documents saisis chez les membres du comité de comptabilité (sic) il affirme qu'ils n'établissent qu'une chose, la parfaite légalité du comité et son respect de la loi. En présence de cette accusation malpropre (sic) il ne doute donc pas que l'Assemblée ne passe à l'ordre du jour.

Seuls les membres de l'Appel au peuple ont applaudi ; les droites ont gardé une attitude presque glaciale ; à gauche, de fréquents murmures ironiques ont accueilli les arguments de M. Rouher.

Après M. Girerd qui a justifié pleinement l'existence de la fameuse pièce qui porte son nom, M. Savary a défendu les faits énoncés dans son rapport, et s'appuyant sur les procès-verbaux saisis chez M. Mansart, a établi que M. Rouher connaissait parfaitement l'existence du comité central dont l'action rayonnait dans tous les départements.

Pour les articles non signés : P. GODER.

